

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Crèche « Lakanal » –
Perpignan (Pyrénées Orientales (66))**

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

2011 – N° ZZLRO6601_RT2

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Crèche « Lakanal » – Perpignan (Pyrénées Orientales (66))

Rapport Technique de Phase 2 (RT2)

2011 – N° ZZLRO6601_RT2



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	G. ESCHBACH	Ingénieur d'études
Vérificateur	H. BONY	Ingénieur d'études
Approbateur	A. BARITEAU	Directrice de projet

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS*¹. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de l'étude historique et documentaire

La crèche Lakanal est localisée 12 rue Foy sur la commune de Perpignan (66). A la rentrée 2010, elle accueillait 25 enfants âgés de 2 mois et ½ à 3 ans.

Cet établissement a fait l'objet de la première phase de diagnostic des sols du fait de la proximité du site avec un terrain ayant abrité une ancienne fabrique de cahiers de papier à cigarettes ainsi qu'une imprimerie. Ce site est inventorié dans *BASIAS* sous la référence n°LRO6600510. Cette étude a conclu à la présence potentielle de substances polluantes (HAP, COHV, HAM, phénol et Hydrocarbures C5-C16) dans l'air des sols.

L'étude historique et documentaire (phase 1 du diagnostic) a mis en évidence que le site *BASIAS* n°LRO6600510 (ancienne fabrique de papier à cigarettes et imprimerie) n'est pas contigu à l'ETS comme initialement supposé, mais situé à environ 15 mètres au sud-ouest de l'ETS, séparé par la rue Saccabeille et un centre des « Restos du cœur ». Cette étude a ainsi conclu à des potentialités d'exposition par :

- inhalation de substances volatiles, dans l'air intérieur des bâtiments issues du site *BASIAS* situé à proximité immédiate.

Le scénario d'exposition par ingestion d'eau potable n'a pas été retenu puisque les réseaux ne traversent pas de site *BASIAS*.

Le scénario d'exposition par ingestion de sols superficiels n'a pas été retenu du fait de la non superposition de l'ETS avec le site *BASIAS*, de l'absence de sols nus superficiels accessibles aux enfants et de l'absence de potentialité de dépôt de poussières provenant du site *BASIAS* au droit de l'ETS.

Résultats des investigations

Des investigations ont été conduites lors de la phase 2 du diagnostic. Elles ont porté sur l'air sous dalle au droit du dortoir, de la salle de jeu et des vestiaires. Les substances recherchées sont les substances associées aux activités recensées sur l'ancien site *BASIAS* (fabrique de cahiers à papier de cigarette / imprimerie).

¹ *BASIAS* : Base de données d'Anciens Sites Industriels et Activités de Services

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents - Phase 2
Crèche « Lakanal » (Région Languedoc-Roussillon, Département Pyrénées Orientales, Commune de
Perpignan (66))*

Rapport technique de phase 2 (RT2) N° ZZLRO6601_RT2

Les investigations ont été réalisées conformément au programme défini à l'issue de l'étude historique et documentaire.

Les résultats ont été interprétés conformément au guide de gestion des résultats des diagnostics réalisés dans les milieux accueillant des enfants et adolescents (BRGM, ADEME, INERIS, InVS) de novembre 2010 et à la note ministérielle du 8 février 2007 définissant le cadre général de la politique nationale en matière de gestion des sites et sols pollués.

Les investigations ont montré que les concentrations mesurées dans l'air sous la dalle du bâtiment sont systématiquement inférieures aux bornes basses des intervalles de gestion.

Sur la base de l'ensemble de ces éléments, nous proposons de classer ce site en catégorie **A** : « **Les sols de l'établissement ne posent pas de problème.** »

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'ETS et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles »